



Pour diffusion immédiate

Communiqué

Le Conseil régional de l'environnement Mauricie lance un appel aux ICI de sa région en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles.

Trois-Rivières, le 26 février 2007 – Le Conseil régional de l'environnement (CRE) Mauricie s'associe à RECYC-QUÉBEC, à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, à Récupération Mauricie et à la Ville de La Tuque pour promouvoir une gestion responsable des matières résiduelles (recyclage) dans les industries, les commerces et les institutions (ICI) de la région.

Maintenant que le service de collecte sélective est offert sur tout le territoire via différents services municipaux et privés, le CRE Mauricie considère qu'il n'y a plus de raison pour que des matières recyclables se retrouvent dans les lieux d'enfouissement sanitaires.

Dans le cadre de ce projet, le CRE Mauricie sensibilisera les organisations de ces secteurs d'activités en mettant en valeur les ICI qui ont pris le tournant « VERT » et qui gèrent déjà leurs matières résiduelles de façon responsable. Dans les prochains mois, une série de capsules et d'articles seront donc publiés ou mis en ondes dans différents médias de la région. Ainsi, la visibilité qu'auront ces entreprises les encouragera à poursuivre leurs démarches et incitera les autres ICI à instaurer un programme semblable dans leur organisation.

Les ICI représentent un secteur où le potentiel de récupération des matières résiduelles est très important. Selon le Bilan 2004 de la gestion des matières résiduelles au Québec, le taux de récupération du secteur des ICI est de 58 % sur le potentiel de valorisation, l'objectif pour 2008 étant de 80 %, comme le prévoit la *Politique québécoise de gestion*

des matières résiduelles 1998-2008. Rappelons qu'au Québec, la récupération dans les ICI s'effectue sur une base volontaire puisqu'aucune réglementation provinciale n'oblige le gestionnaire ou l'établissement à trier ou à récupérer ses matières résiduelles. Toutefois, les municipalités membres de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour la collecte sélective ont adopté un règlement obligeant la récupération dans les ICI. Les ICI de ces municipalités sont donc invités à se conformer à ces nouveaux règlements.

Le CRE Mauricie souhaite, une fois pour toutes, qu'en Mauricie on puisse dire :

« Ici, en Mauricie, les ICI recyclent! »

Avec la collaboration de :



Régie de gestion des
matières résiduelles
de la Mauricie



Ville de La Tuque



- 30 -

Pour informations : Patrick Simard, directeur
819 694-1748